


**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 06/03/2019
Reçu en préfecture le 06/03/2019
Affiché le 
ID : 033-253306310-20190218-2019_01_09-DE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 11
Nbre de suffrages exprimés : 11

Votes : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame De ROFFIGNAC, Vice Présidente en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 4 février 2019

Etaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC - DERVILLE - GUILLEN - HERAUD - MONSEIGNE - PIASECKI - MM. BITEAU - DELAUNAY - GIRARD - PLISSON - RENARD

Délibération N°2019-01-009: Demandes de subvention auprès du Conseil départemental de la Gironde, du Conseil départemental de la Charente-Maritime et du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine pour assurer la gestion et l'animation du site de Cordouan en 2019

Vu le CGCT ;

Vu l'Autorisation d'Occupation Temporaire du site de Cordouan ;

Après discussion et à l'unanimité il est décidé,

Article 1. de manière à assurer la gestion et l'animation du site de Cordouan en 2019, d'autoriser Madame la Présidente à solliciter des subventions forfaitaires d'un montant de 32 000 € auprès du Conseil départemental de la Gironde, du Conseil départemental de la Charente-Maritime et du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine ;

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 18 février 2019

La Présidente


Pascale GOT
SMIDDEST

Syndicat Mixte pour le Développement
Durable de l'Estuaire de la Gironde